

Inverser la courbe des inégalités

Préoccupation majeure pour les Nations unies

PAR ANDRÉ ROLLINGER *

En 2015, les pays au sein des Nations unies ont adopté un agenda 2016-2030 avec 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles (sous-objectifs) sous la devise de ne laisser personne de côté. Dans le but de permettre un suivi régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces ODD et cibles, des indicateurs mesurables et comparables ont été définis. L'Office de statistique Eurostat coordonne la gestion de certains indicateurs au niveau de l'Union européenne.

Dans son message à l'occasion de la Journée des Nations unies le 24 octobre 2018, le Secrétaire général des Nations unies, M. António Guterres, a fait le constat que l'extrême pauvreté recule, mais que les inégalités croissent. Or, il s'agit de réduire celles-ci afin de redonner espoir, d'ouvrir de nouvelles perspectives et de renforcer la paix partout dans le monde. La réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre correspond directement à l'objectif n° 10. Certaines cibles sur les inégalités sont reprises et complétées dans l'objectif n° 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. Ces partenariats inclusifs, qui devraient placer les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local pour donner de nouvelles impulsions concrètes à la réalisation des objectifs.

L'association internationale Oxfam relève que 82 % de la richesse générée en 2017 a été accumulée par 1 % de la population globale. L'Association Luxembourgeoise pour les Nations unies (ALNU) a réalisé cette année en collaboration avec six lycées un projet sous le titre «Le 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: les liens avec l'objectif de développement durable n° 10 sur la réduction des inégalités» avec des présentations, des discussions, un débat et la mise au point de deux résolutions par les jeunes lors des journées plénières à la Chambre de Commerce.

A cette occasion, il a été relevé que le phénomène de la mondialisation n'a pas profité à l'ensemble des pays du monde. L'optimisation fiscale permet aux sociétés multinationales du numérique de ne payer que très peu d'impôts dans le monde. Or, la recherche du bien collectif relève de l'activité politique des États. Dans les pays les plus vulnérables, une certaine protection et un soutien aux économies nationales s'imposent. Au Luxembourg, il existe aussi des inégalités, par exemple en ce qui concerne les revenus ainsi que la taxation des personnes et des sociétés.

Le rôle crucial du soutien aux pays les moins avancés

Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, les 47 pays les moins avancés (PMA), dont 33 se situent en Afrique, constituent en quelque sorte le champ de bataille sur lequel les ODD seront gagnés ou perdus au bout de la période de réalisation en 2030. La part des PMA dans la population mondiale de 13 % pourrait augmenter en 2030 du fait d'une augmentation de la population de 30 % en Afrique à l'horizon 2030. Les objectifs n° 10 sur



Pour améliorer le sort du Cap Vert et de ses enfants, le Luxembourg en a fait un pays-cible de son action. (PHOTO: ARCHIVES LW)

les inégalités et n° 17 sur les partenariats contiennent différentes cibles en faveur des PMA: la mise en œuvre du principe d'un traitement spécial et différencié ainsi que la stimulation de l'aide publique au développement et des flux financiers, y compris les investissements étrangers directs. Concernant des importations sans droits de douane à partir de ces pays, 37 % des produits importés à partir de ces pays sont toujours soumis à des droits de douane, si on fait abstraction du pétrole. Il importe que ce taux diminue fortement.

Depuis de nombreuses années, l'aide publique au développement de tous les pays développés devrait s'élever à un taux minimum de 0,7 % du produit national brut dont 0,20 % au moins pour les PMA. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), il existe en 2017 toujours une forte

disparité en Europe entre le Luxembourg en très bonne position avec un taux de 1 % et ses pays voisins avec un taux d'environ 0,45 % pour la France et la Belgique. De plus, une grande part de l'aide de la France n'est accordée que sous la forme de prêts.

Pour le Luxembourg, l'impact positif pour les PMA en particulier avec un taux de 0,46 % est renforcé du fait que la plupart des pays cibles de la coopération luxembourgeoise font partie des PMA et bénéficient aussi de l'aide complémentaire de la part des organisations non gouvernementales de développement.

Une réforme fiscale pour la protection de l'environnement.

Une des cibles de l'objectif n° 17 sur les partenariats vise la cohérence politique pour un développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Or, ces trois piliers ne sont pas considérés sur un pied d'égalité. Le pilier environnemental nécessite d'être renforcé. La perte de la biodiversité à travers le monde est alarmante et certains effets du changement climatique commencent déjà à se faire sentir. Dans ce contexte, l'OCDE a établi un rapport en 2017 sur une réforme fiscale environnementale. Les multiples avantages dans de nombreux cas d'une approche fiscale par rapport à une approche de régulation concernent une plus grande flexibilité dans l'adaptation par tous les acteurs concernés, les incitations dynamiques à l'innovation et une meilleure efficacité des coûts engendrés.

D'après la stratégie 2020 de l'Union européenne, les prix des produits de-

vraient inclure aussi les paiements pour les dommages que les activités causent à la santé humaine et à l'environnement. Le pourcentage des taxes environnementales et énergétiques devrait augmenter par rapport aux taxes sur le travail afin de rendre les systèmes de taxation plus écologiques et d'améliorer l'efficacité énergétique.

Le taux mondial de l'augmentation de cette efficacité devrait être multiplié par deux en fonction de l'ODD n° 7 sur l'énergie. D'après les statistiques européennes disponibles, il reste un long chemin à faire pour de nombreux pays européens et en particulier pour le Luxembourg, dont le pourcentage de 4,6 % pour les taxes environnementales a été le plus faible en 2016 parmi ses pays voisins et les Pays-Bas. Sur la base du bulletin en octobre 2018 de la Commission européenne sur les prix et les taxes appliquées sur les carburants routiers comme le gasoil, l'écart négatif du Luxembourg avec ses pays voisins au niveau de ces taxes spécifiques se creuse encore davantage. Ainsi, le tourisme à la pompe se retrouve renforcé avec une augmentation relative de l'impact négatif des émissions de gaz à effet de serre sur le changement climatique. Cette évolution va à l'inverse des prises de position officielles, exprimées dans le plan d'action national pour la protection du climat 2013-2020 et dans les études commandées à ce sujet.

L'évolution des revenus et du risque de pauvreté

Une cible de l'objectif n° 10 sur la réduction des inégalités prescrit que la part de l'augmentation des revenus perçus par les 40 % de la population la plus pauvre dans un pays soit supérieure à la moyenne nationale de cette augmentation. Eurostat a défini pour cet objectif un indicateur correspondant et un autre indicateur sur le risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux. Sur la base de ces deux indicateurs, la situation s'est nettement dégradée au Luxembourg durant la période 2015-2017 pour atteindre le niveau le plus faible parmi tous ses pays voisins et les Pays-Bas. Une des causes importantes pour l'augmentation du risque de pauvreté au Luxembourg est liée à la forte augmentation des coûts de logement. Selon le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, le prix de vente moyen par m² des appartements existants a augmenté de 18 % entre les années 2014 et 2017. Pendant cette même période, le salaire social minimum n'a augmenté que de 4 %.

Une multitude d'indicateurs sont disponibles dès à présent pour mesurer sous différents aspects les avancées réalisées dans le cadre des ODD des Nations unies. Quelques indicateurs et réflexions ont permis d'analyser plus en détail la croissance de certaines inégalités. Une contribution renforcée et plus cohérente au niveau du développement durable permettrait au Luxembourg et à ses pays voisins d'inverser la courbe des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre en phase avec l'agenda sur le développement durable à l'horizon 2030.

* L'auteur est président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations unies. (www.alnu.lu)

82 % de la richesse générée en 2017 a été accumulée par 1 % de la population globale.